

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 36.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, à la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 2 SEPTEMBRE 1880

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

ÇA ET LÀ

Quoique nous nous soyons borné à répéter ce que les évêques de la province ont dit relativement à l'intervention du prêtre dans la politique et aux immunités ecclésiastiques, et à ajouter quelques raisons à celles qu'ils avaient données pour appuyer leur opinion, le *Courrier du Canada* nous accuse d'être un libéral catholique et dangereux, et le *Quotidien* dit que nous ne sommes qu'un radical. Ils tronquent même l'une de nos phrases où nous essayions de démontrer que les évêques avaient eu raison de ne pas réclamer toutes les immunités du clergé dans ce pays, et tentent de faire croire que nous sommes opposé aux principes énoncés par nos évêques relativement au secret de la confession.

Le *Courrier du Canada* va jusqu'à citer une encyclique de Sa Sainteté Léon XIII en faveur des droits du Saint-Siège, du pouvoir temporel et de la liberté du pouvoir spirituel.

Nous voudrions bien savoir ce que cette encyclique a à faire dans cette galère.

La question est pourtant bien simple. Si les évêques ont eu raison de blâmer les abus commis par certains prêtres en temps d'élections, et de décréter que le clergé ne devait pas réclamer toutes ses immunités dans notre pays, nous ne pouvons pas être un si grand criminel pour avoir dit exactement la même chose. C'est sans doute moins dangereux de nous attaquer que de blâmer les évêques et les juges, mais ce n'est pas honnête.

Il est curieux de voir la peine que se donnent certains journaux pour trouver quelque chose de condamnable dans nos articles. Oh! s'ils pouvaient nous faire condamner. Cherchez, messieurs, cherchez, mais vous ne trouverez pas, à moins cependant que le délégué du Saint-Siège, tous les évêques et les juges du pays aient proclamé des principes faux et dangereux, et que le bon sens soit banni de notre pays.

L.-O. D

* *

M. Chs Thibault a mis en brochure le discours qu'il a prononcé le 24 juin à Québec.

* *

La nouvelle de l'apparition du choléra asiatique en Russie cause de l'émoi en Europe. On craint que les autorités russes, avec leur organisation imparfaite, ne prennent pas les mesures sanitaires suffisantes et soient impuissantes à empêcher la contagion. Quelques journaux appréhendent une nouvelle épidémie de choléra comme celle de 1832.

* *

Le *Canadien* affirme qu'il parle au nom du clergé. Nous persistons à dire que c'est impossible. Le clergé ne peut approuver les extravagances, les grossièretés, les opinions impraticables, les flagorneries sans nom et les brutalités de ce journal. Cette religion de haine, de violence et de révolte contre les décrets des autorités ecclésiastiques et les lois de l'Etat serait la religion du clergé! Non, c'est impossible; ce serait trop triste, trop désespérant si c'était vrai.

* *

Le gouvernement italien, à bout de res-

sources, vient de décider de frapper d'une lourde taxe les titres de noblesse. Un prince paiera \$6,000, un comte \$5,000 et un marquis \$800 de taxe à l'Etat. Un journal prétend que cette décision est fondée sur les principes de la saine économie, attendu qu'un titre de noblesse est un objet de luxe que la taxe peut atteindre sans préjudice.

La conséquence rigoureuse de cette loi, si elle est mise en vigueur, sera d'éclaircir les rangs de l'aristocratie en Italie, où l'on compte un grand nombre de personnes qui n'ont pour toute richesse que leurs titres.

* *

Il s'est élevé une discussion au sujet de la correction ou de l'incorrection des mots *emprunt français*, dont on se sert pour désigner notre emprunt contracté en France. L'*Événement* répond comme suit à ceux qui voudraient remplacer *emprunt français* par *emprunt canadien* :

On écrit, en général, pour être compris, c'est du moins le seul idéal que nous cherchions à atteindre en fait de style. Or, comment peut-on mieux désigner en deux mots un emprunt contracté par le Canada en France qu'en disant, à Québec, *l'emprunt français*, et à Paris *l'emprunt canadien*? Autrement, il faut avoir recours à toute une phrase, ou tomber dans la confusion.

Lorsqu'on dit à Paris *l'emprunt turc*, tout le monde comprend qu'il s'agit de l'emprunt négocié à Paris par le gouvernement turc, et lorsqu'à Constantinople on dit *l'emprunt français*, tous les Turcs comprennent qu'il va leur arriver par le Bosphore des capitaux français.

Ce que les Français disent et ce que les Turcs comprennent, est bien près de passer dans la langue universelle, dans ce langage conventionnel qui se joue des arrêts de la critique.

LE POÈTE CANADIEN

Tous les journaux canadiens qui ont plus de patriotisme que d'esprit de parti, ont parlé des honneurs rendus à M. Fréchette à la séance solennelle du 5 août. Ils ont reproduit avec orgueil les éloges adressés par les grands journaux français à notre compatriote, dont la gloire rejailit sur notre nationalité toute entière.

IL Y A DE LA POUDRE DANS L'AIR

Non-seulement les journaux conservateurs guerroient contre les journaux libéraux, mais ils se battent entre eux avec acharnement à propos de religion, de nationalité et de patronage. Quelquefois ils sont deux ou trois contre un, surtout lorsqu'il s'agit de bombarder le *Canadien*; mais, en général, il y a autant d'opinions que de têtes. Parmi les libéraux, l'union est guère plus parfaite, seulement, comme ils sont moins de journaux, ça paraît moins.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 28 août 1880.

Les neuf-dixièmes des voyageurs qui visitent New-York ignorent complètement ses véritables richesses, le centre de son activité commerciale, le foyer qui vivifie, non-seulement la métropole, mais le continent américain tout entier.

Lorsqu'un Européen a séjourné une semaine à l'hôtel de la cinquième avenue ou

à l'hôtel Brunswick et qu'il a admiré suffisamment Madison Square, le Broadway, la Battery, City Hall et Post Office, il rentre dans ses pénates émerveillé! toute sa vie il parlera des splendeurs de Central Park, de la hardiesse des chemins de fer aériens et des pompes à vapeur, dont les chevaux exercés vont se placer d'eux-mêmes sous le harnais quand le timbre d'alarme résonne.

Il racontera cela en l'amplifiant au besoin, il en écrira un livre ou se fera écouter dans une conférence...

Et pourtant il aura oublié le principal; il aura passé près de Wall street sans l'apercevoir!

Ce coin de New-York mérite cependant qu'on s'y arrête puisque c'est là que l'on trouve : Le Temple du dieu dollar.

Il faudrait, pour estimer au juste les richesses de cette rue fameuse, plus de génie mathématique que n'en possèdent jamais Zera-Coleburn, Barème et même Arago.

Un million de dollars est une somme assez jolie, eh bien, une seule maison de cette rue en abrite plus de cent.

Un autre bâtiment, situé en face, n'en contient jamais moins de cinquante à soixante-quinze.

Un peu plus loin je puis citer deux banques privées qui font pour cent cinquante millions d'affaires par an.

En un mot, la valeur, l'importance de ce centre financier, qui n'a pas la superficie de la Place d'Armes à Montréal, est telle, qu'elle égale, en *business*, les marchés financiers de cinq Etats de l'Union.

Pour ce qui regarde la vente des stocks de tous genres, des bons de chemins de fer, des actions de mines et de canaux, Wall street est unique en Amérique et ne supporte aucune comparaison.

C'est là que l'on rencontre aussi l'élite du barreau américain, les princes de l'éloquence.

Samuel Tilden y a son office : c'est dans cette atmosphère dorée, au bruit de l'argent qui tombe en cascade dans les plateaux et les sacs, que cet homme d'état a su gagner la fortune qu'il possède aujourd'hui, la bagatelle de cinq millions.

C'est là aussi que M. Evarts, le secrétaire d'Etat actuel, vient offrir ses lumières, comme avocat et légiste.

De ses bureaux émane une autorité qui a force de loi : sa parole est un code international en matière de commerce.

Sa plaidoirie dans l'affaire du testament de feu Vanderbilt, est un chef-d'œuvre de concision; elle rappelle le *veni vidi vici* de César.

Il a prononcé, en tout, quatre mots et gagné pour cela \$90,000!

* *

La première banque nationale fait construire, en ce moment, un bâtiment au coin de Broadway qui aura neuf étages.

Les Nos. 12, 14, et 16, qu'a occupés Samuel Tilden, ont été jetés bas, et madame Frédéric Stevens, la plus riche veuve des États-Unis, y fait élever à la place un véritable palais ou l'or et le marbre rivaieront d'éclat.

Kidder Peabody et Co., occupent la maison opulente de Jay Cooke, lequel a sombré en 1873.

Au-dessous de Broad street se trouve la plus jolie maison de la rue : deux compagnies d'assurance s'y sont installées ainsi qu'un nid de financier et de légistes.

NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif : il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.